



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°43 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, CONSTANTIN François
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle Monsieur DUBOURG Sébastien,
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbelex	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 34

Pouvoirs : Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Convention Programme « Petites Villes de Demain »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant l'appel à projet « Petites Villes de Demain » pour lequel la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a candidaté pour les communes de BESSE ET SAINT-ANASTAISE, LA BOURBOULE et LE MONT-DORE, et pour lequel elle a été sélectionnée ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le Programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2021 – 2026.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels

et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Monsieur le Président précise qu'une convention d'adhésion a été établie entre l'Etat, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, les trois communes concernées directement par le dispositif, soit BESSE ET SAINT-ANASTAISE, LA BOURBOULE et LE MONT-DORE, ainsi que les partenaires.

Cette convention permet de lancer la démarche et de cadrer l'action de la communauté de communes pour les dix-huit prochains mois. Sont ainsi énumérés les projets en cours dans chaque commune en lien avec les axes travaillés dans le dossier de candidature :

- Accueil et pérennisation de la population ;
- Développement agricole et alimentaire ;
- Transition écologique ;
- Valorisation patrimoniale.

La signature de cette convention d'adhésion permet également de solliciter le co-financement d'un poste de chef de projet qui assurera le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

Lors de ces dix-huit mois, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY lancera toutes les études préalables nécessaires au lancement des différents projets et à l'établissement d'une opération de revitalisation du territoire, qui offre des avantages juridiques importants, facilitant l'action des collectivités.

Dans les dix-huit mois suivant la signature de la convention d'adhésion, la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain interviendra. Celle-ci contiendra la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire

- VALIDE les termes du projet de convention à intervenir avec les communes de BESSE ET SAINT-ANASTAISE, LA BOURBOULE et LE MONT-DORE, ainsi que les différents partenaires ;
- AUTORISE le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- DONNE son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président, Lionel GAY

